

# AGRICULTEURS, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS POUR SURMONTER LA CRISE ?

Vous pouvez  
bénéficier des aides  
du Conseil Départemental

Retrouvez  
toutes les informations  
qui **VOUS** concernent sur

[cotedor.fr](http://cotedor.fr)



Plan de  
**SOUTIEN  
SOLIDARITÉS**  
Côte-d'Or



Vous soutenir et vous protéger face à la crise

# AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du Plan de soutien Solidarités Côte-d'Or en vigueur jusqu'au 30 juin 2022, le Département poursuit son engagement aux côtés des agriculteurs pour les aider à surmonter leurs difficultés.

## Dispositif "Faire face, ENSEMBLE"

Le dispositif multi-partenarial "Faire face, ENSEMBLE" accompagne, depuis 2017, les agriculteurs en situation de fragilité. **Vous pouvez y prétendre en cas de difficultés conjoncturelles, structurelles, financières ou même personnelles.**

**Comment y accéder ?** Il suffit de réaliser un auto-diagnostic qui permettra au comité technique de cerner votre situation et de comprendre vos attentes.

## Promotion des produits locaux

Face aux conséquences de la crise pandémique, qui a bouleversé les habitudes d'achats des consommateurs, le Département poursuit et renforce ses actions mises en place pour promouvoir les produits locaux :

- **La plateforme "J'veux du local !"**, administrée par la Chambre d'Agriculture et financée par le Département. Depuis fin mars 2020, elle répertorie les producteurs côte-d'oriens pratiquant la vente directe ([jveuxdulocal21.fr](http://jveuxdulocal21.fr)).
- **Le développement de la marque "Savoir-faire 100 % Côte-d'Or - le Département"**. Lancée fin 2019, elle apporte au consommateur la garantie d'un savoir-faire et d'une production de qualité, issus du territoire de la Côte-d'Or. Plus d'infos : [cotedor.fr](http://cotedor.fr)
- **La plateforme Agrilocal** ([agrilocal21.fr](http://agrilocal21.fr)), visant à favoriser le circuit court en restauration collective, met en relation **161** fournisseurs locaux et **86** acheteurs.

## Maintien des aides directes pour faire face à la sécheresse et à la tuberculose bovine

Un **accompagnement** est proposé aux agriculteurs et aux collectivités souhaitant **mettre en place des systèmes de récupération, de stockage et/ou de valorisation de l'eau de pluie**, notamment pour l'abreuvement des animaux.

Le Département déploie une nouvelle aide aux exploitants agricoles pour la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages situés en zone à risque «tuberculose bovine».

## Où se renseigner ?

- Service Agriculture et Aménagement Rural du Département de la Côte-d'Or : 03 80 63 65 69
- Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or : 03 80 68 66 00
- Pour le dispositif « Faire face, ENSEMBLE » : 06 08 72 15 30
- Groupement de défense sanitaire : 03 80 68 67 30